

FIRST SESSION,
TWENTIETH LEGISLATIVE ASSEMBLY
OF THE NORTHWEST TERRITORIES

PREMIÈRE SESSION,
VINGTIÈME ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

BILL 12

PROJET DE LOI 12

BUSINESS DAY STATUTE LAW
AMENDMENT ACT

LOI MODIFIANT DES LOIS QUI TRAITENT
DES JOURS OUVRABLES

DISPOSITION

Date of Notice Date de l'avis	1st Reading 1 ^{re} lecture	2nd Reading 2 ^e lecture	To Committee Au Comité	Chairperson Président	Reported Rapport	3rd Reading 3 ^e lecture	Date of Assent Date de sanction

BILL 12

BUSINESS DAY STATUTE LAW
AMENDMENT ACT

The Commissioner of the Northwest Territories, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly, enacts as follows:

Business Corporations Act

1. Subsection 150(5) of the *Business Corporations Act* is amended by striking out "Saturdays and holidays" and substituting "Saturdays, Sundays and holidays".

Consumer Protection Act

2. Section 59 of the *Consumer Protection Act* is amended by striking out "Saturdays and holidays" and substituting "Saturdays, Sundays and holidays".

Judicature Act

3. Paragraph 62(a) of the *Judicature Act* is amended by striking out "Saturdays, holidays" and substituting "Saturdays, Sundays, holidays".

Mechanics Lien Act

4. Subsection 24(2) of the *Mechanics Lien Act* is amended by striking out "a Saturday or a holiday" and substituting "a Saturday, Sunday or holiday".

PROJET DE LOI 12

LOI MODIFIANT DES LOIS QUI TRAITENT
DES JOURS OUVRABLES

Le commissaire des Territoires du Nord-Ouest, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Loi sur les sociétés par actions

1. Le paragraphe 150(5) de la *Loi sur les sociétés par actions* est modifié par suppression de «les samedis et les jours fériés» et par substitution de «les samedis, les dimanches et les jours fériés».

Loi sur la protection du consommateur

2. L'article 59 de la *Loi sur la protection du consommateur* est modifié par suppression de «les samedis et les jours fériés» et par substitution de «les samedis, les dimanches et les jours fériés».

Loi sur l'organisation judiciaire

3. L'alinéa 62a) de la *Loi sur l'organisation judiciaire* est modifié par suppression de «le samedi, les jours fériés» et par substitution de «les samedis, les dimanches, les jours fériés».

Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux

4. Le paragraphe 24(2) de la *Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux* est modifié par suppression de «un samedi ou un jour férié» et par substitution de «un samedi, un dimanche ou un jour férié».